

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 avril 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE529

présenté par  
M. Blein, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« 5° Les conditions mentionnées aux 1° et 3° figurent dans les statuts. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification rédactionnelle.